

ACL - VENON - TARIFS - ANNEE 2026

*Ces tarifs concernent tous les centres de loisirs présentés dans la brochure ci-jointe.
Ils s'appliquent aux familles résidant à Venon, et tiennent compte de l'aide communale.*

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE (avec repas)	DEMI-JOURNEE (sans repas)
0 - 400	10,50 €	7,75 €	5,25 €
401 - 450	13,50 €	9,50 €	6,75 €
451 - 600	14,10 €	9,90 €	7,05 €
601 - 800	16,10 €	11,15 €	8,05 €
801 - 1000	18,40 €	12,60 €	9,20 €
1001 - 1220	20,40 €	13,85 €	10,20 €
1221 - 1450	22,80 €	15,35 €	11,40 €
1451 - 1800	25,10 €	16,70 €	12,55 €
1801 - 2000	26,40 €	17,60 €	13,20 €
+ 2000	27,40 €	18,10 €	13,70 €

SUPPLEMENT STAGES COMPLEMENTAIRES PRATIQUES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons Club Vac : 3-6 ans ou 7-12 ans : ajouter 8 €.

Le Clos d'Espiès : Stage vacances : Tir à l'arc, Cirque, Escrime et Skate. : ajouter 8 € pour la semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

V.ARTHAUD, CLEM'ENFANTS, MURIANETTE, POISAT, VAULN. HAUT

Activités spécialisées proposées le mercredi matin ou après midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque Découverte Poneys	Judo / Skate / Vélos / Piscine Magie / Danse
- 450	178,00 €	147,00 €	114,00 €
451 - 1220	220,00 €	184,00 €	150,00 €
1221 - 1800	254,00 €	214,00 €	179,00 €
+ 1800	289,00 €	245,00 €	209,00 €

Tarifs forfaitaires pour les 10 séances du 4^{ème} trimestre 2026.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs
les après midis

Quotient familial	Equitation : Forfait 5 après-midis (du 19 au 23/10 ou du 26 au 30/10)
- 450	89,00 €
450 - 1220	110,00 €
1221 - 1800	127,00 €
+ 1800	144,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont acceptés mais possibles, uniquement au siège de l'Association.